CONTRAT DE SERVICE DU PORTAIL ET CONDITIONS D'ESCOMPTE



La société BEL SA

Société par actions au capital de 10 308 502,50 Euros - R.C.S. : 542 088 067, 2 allée de Longchamp, 92 150 Suresnes, représentée par M. ROUSSEAU, dûment habilité aux fins des présentes ;

Agissant pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales en Europe, bénéficiant d'un contrat d'approvisionnement ou de prestations de services, et notamment FROMAGERIES BEL PRODUCTION France, SOCIETE DE LA FROMAGERIE BOURSIN, FROMAGERIES BEL PORTUGAL S.A., GRUPO FROMAGERIES BEL ESPANA S.L.U., SYRAREN BEL SLOVENSKO A.S.

Ci-après collectivement dénommée "BEL SA"

La société FOURNISSEUR

Raison sociale	, au capital de	euros dont le
siège social est à	Immatriculée au RCS de	sous le
numéro	, Représentée par M	
dûment hahilité(e) aux fins (des nrésentes	

dument nabilite(e) aux fins des presentes

Ci-après dénommée, le "Fournisseur"

Ci-après dénommée(s) la ou les "Parties" selon le cas

PRÉAMBULE

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

BEL SA souhaite mettre en place un service en ligne intitulé Invoice@bel, d'aide à la gestion et au suivi des transactions pour le Fournisseur. Ce service devra permettre au Fournisseur un meilleur suivi des créances qu'il détient à l'encontre de BEL SA et lui permettra notamment de rechercher des sources de paiement alternatives.

Le Fournisseur souhaite bénéficier d'un outil de pilotage de ses créances et d'une aide à la gestion de ses dernières.

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: DEFINITIONS

Pour l'ensemble des conditions du Contrat, et sauf si le contexte en exige impérativement autrement, les termes avec majuscules sont définis comme suit :

- « Contrat », désigne le présent contrat avec les différentes annexes et le cas échéant les différents avenants.
- **« Jour ouvré »** désigne les jours de la semaine à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés (tel que défini au regard du Code du travail).
- « **Portail** » : désigne la plateforme web mise à disposition au titre de la participation du Fournisseur dans le programme Invoice@bel, permettant au Fournisseur d'accéder aux Services.

« Services » désigne les services d'aide à la gestion tels que définit dans l'Annexe 1.

ARTICLE 2: OBJET DU CONTRAT

Le Contrat vise à permettre au Fournisseur d'avoir l'accès aux Services et au Portail mis en place par BEL SA pendant la durée du Contrat.

Les Services mis en place par BEL SA permettent la gestion des règlements et des encours fournisseurs et uniquement par lui-même tels que décrit en **Annexe 1** du Contrat.

Les Parties se conviennent que les dispositions du Contrat prévalent sur toutes dispositions, conditions ou clauses contraires prévues dans tout autre document du Fournisseur.

ARTICLE 3: DUREE

Le Contrat entre en vigueur à la date de première connexion au Portail pour une durée indéterminée.

Chacune des parties a le droit d'y mettre fin à tout moment, à l'issue d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES

Dans les limites des droits définis par le Contrat, et ce pendant toute sa durée, le Fournisseur aura accès aux Services dans les conditions définies dans l'Annexe 2, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité au Contrat définies ci-dessous :

Entités facturées par le Fournisseur : BEL SA, FROMAGERIES BEL PRODUCTION France, SOCIETE DE LA FROMAGERIE BOURSIN, FROMAGERIES BEL PORTUGAL S.A., GRUPO FROMAGERIES BEL ESPANA S.L.U., SYRAREN BEL SLOVENSKO A.S.

Devise de facturation du fournisseur : EURO

Pays de domiciliation du Fournisseur : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie.

Condition de paiement : 50 jours fin de décade, date de facture

Le Fournisseur s'engage à respecter les conditions et protocoles fixés par BEL SA et les éventuelles modifications ultérieures apportées par BEL SA.

ARTICLE 5: PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du présent Contrat et pour le bon fonctionnement du Service, BEL SA sera amenée à collecter des données personnelles concernant le Fournisseur et à les enregistrer dans le système informatique de BEL SA et sur le Portail, conformément à la loi en vigueur et dans les conditions prévues à l'article 2.5 de l'annexe 2 du présent Contrat.

Le Fournisseur déclare ainsi par le présent Contrat accepter la collecte de ses données dans ce cadre.

Le Fournisseur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant qu'il pourra exercer en contactant le support du programme Invoice@bel, disponible sur Portail.

Toutes les demandes seront traitées dans les meilleurs délais et en conformité avec la loi applicable

ARTICLE 6: CONFIDENTIALITE

Eu égard à la nature des Services, au Portail, le Fournisseur reconnaît le caractère stratégique et confidentiel du projet et de l'objet du Contrat.

Dès lors, le Fournisseur s'engage et se porte fort à ce titre pour l'ensemble de son personnel impliqué, à conserver la plus stricte confidentialité concernant le Contrat, les Services, et le Portail.

La présente obligation de confidentialité survivra au Contrat et à sa cessation.

ARTICLE 7: RESPONSABILITE

Le Fournisseur reconnaît que les factures qu'il émet doivent être conformes à la législation en vigueur dans le pays de l'entité Bel facturée et, s'agissant de la France, les factures doivent notamment comporter les mentions prévues à l'article L441-3 du Code de Commerce ainsi que, le cas échéant, celles prévues par le BOI-TVA-DED-40-10-20 (et notamment par le § 100) dans sa version du 5 Avril 2017 ou dans ses futures versions.

Le Fournisseur s'engage notamment à émettre une facture rectificative ou un Avoir afin de refléter le montant de l'escompte lié à la solution de paiement anticipé choisie tel que défini dans l'Annexe 1 et conformément à la législation en vigueur.

Le Fournisseur reconnaît que l'accès aux Services et/ ou au Portail suppose notamment un accès stable à Internet et reconnaît que BEL SA ne saurait être responsable des pertes de données, défaillances d'accès aux Services et/ou au Portail.

ARTICLE 8: RESILIATION POUR FAUTE

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit en cas d'inexécution par les parties des obligations contenues dans les diverses clauses du présent contrat.

Cette résiliation ne deviendra effective que 30 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas le Fournisseur de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 9: DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Contrat est soumis à la loi du lieu de l'établissement principal de l'entité Bel facturée, à l'exclusion des règles de conflit de loi.

Les litiges nés de la validité, l'interprétation, de l'exécution, de la caducité ou de la résiliation du Contrat et qui ne peuvent être gérés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal dont relève l'établissement principal de l'entité Bel facturée.

ARTICLE 10 : CHOIX DU SERVICE

A l'entrée en vigueur du Contrat, en addition de l'accès au Portail, le Fournisseur choisit le service :
☐ « A la Carte » tel que décrit en Annexe 1.1 du Contrat, paragraphe 1.2 Ou
☐ « Systématique » tel que décrit en Annexe 1.1 du Contrat, paragraphe 1.3

Laitá	OD dolly	ovome	Mairac	ORIGINALIV
Fait à		exemi	משומות	UHUHHAUX

Le 21/0/2023

Nom: ROUSSEAU Nom:

Prénom : **BENOIT** Prénom

Agissant en qualité de : Agissant en qualité de :

TRESORIER

Pour le Compte de Pour le Compte de

BEL SA, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, SOCIETE DE LA FROMAGERIE BOURSIN, FROMAGERIES BEL PORTUGAL S.A., GRUPO FROMAGERIES BEL ESPANA, S.L.U., SYRAREN BEL SLOVENSKO A.S.

Annexe 1 Services et Conditions de l'escompte

Annexe 1.1

Description des Services

1.1 Accès au Portail:

Service de gestion en ligne via le Portail sécurisé se constituant de modules indissociables mais cumulables.

- 1. Le suivi du statut des factures, avoirs, note de débit et note de crédit,
- 2. Prévision en ligne des échéances de paiement des factures validées,

1.2. « A la carte »:

Service de paiement des factures validées par BEL SA et sélectionnées par le Fournisseur avant la date d'échéance. Le paiement sera effectif sous la prochaine décade éligible (10, 20, fin du mois) suivant la date de sélection des factures.

1.3 « Systématique » :

Service de paiement de l'ensemble des factures validées par BEL SA avant la date d'échéance. Le paiement sera effectif sous la prochaine décade éligible (10, 20, fin du mois) suivant la date de validation.

1.4 Précisions sur le choix de service :

« A la carte » et « Systématique » sont exclusifs l'un de l'autre.

Le Fournisseur pourra modifier son choix pendant la durée du Contrat. Cette modification pourra être effective sous 1 mois.

1.5 Interruption du service de paiement anticipé :

Une position débitrice dans nos livres, et telle que reflétée dans le Portail, suspend automatiquement et momentanément les propositions de paiements anticipés. Les services de paiement anticipés reprendront automatiquement dès lors que la position sera à nouveau créditrice.

Annexe 1.2

Conditions de l'escompte

Désignation des Services	Tarification sur la base des paiements réalisés avec BEL SA	
Accès au Portail	Gratuit	
Accès au Portail + paiement anticipé	Taux fixe basé sur le montant de l'encours :	ENGAGEMENT BEL : 1 AN
« A la carte »	1,25% par facture	Selon les disponibilités
Accès au Portail + paiement anticipé « Systématique »	Taux variable en fonction du montant de l'encours et de la date de paiement anticipé : Euribor 1M ⁽¹⁾ + 1,75% annuel (ou - calcul hors Euribor - 0,16% mensuel ou 0,0049% journalier)	ENGAGEMENT BEL: 3 ANS

(1) Mise à jour quotidienne

A titre de geste commercial exceptionnel, à l'initiative unique de BEL SA, les conditions d'escompte du Portail peuvent être revues, uniquement à l'avantage du Fournisseur pour une durée limitée, correspondant notamment à la durée de la situation exceptionnelle concernée.

La communication de l'octroi et des modalités (montant, durée...), de ces conditions sera faite par BEL SA direment sur le Portail invoice@bel.

Annexe 2 Conditions d'accès au Portail

2.1 Accessibilité

Le Portail est accessible à l'adresse suivante : https://invoiceatbel.com

2.2 Code d'accès

Les codes d'accès sont personnels et non cessibles, ils sont communiqués au Fournisseur par e-mail. Les codes et leur utilisation sont sous l'unique et entière responsabilité du Fournisseur. Toute communication des codes à des tiers non autorisés entrainera la responsabilité du Fournisseur.

Les codes sont considérés comme des informations confidentielles au titre du Contrat.

Le Fournisseur désignera nommément au plus 3 personnes responsables de l'exécution du Contrat. Les responsables se verront attribués à chacun des codes personnels. Toute modification de la qualité de responsable du personnel du Fournisseur devra être communiquée, immédiatement par écrit ou par email à invoiceatbel@groupe-bel.com, afin que ce dernier puisse modifier les droits d'accès afférents.

2.3 Disponibilité du Portail

Au titre d'une obligation de moyens, l'accès au Portail est disponible en 24/7. La période d'indisponibilité pour des mises à jour ou des montées de version du Portail, sera fixée par BEL SA et pourra être modifiée à tout moment. La période d'indisponibilité sera fixée de préférence pendant le weekend.

Le Fournisseur reconnaît que les accès au Portail nécessitent de sa part un équipement et des accès à Internet dont BEL SA ne saurait être tenu responsable, en aucune manière.

2.4 Données personnelles / CNIL

Il est précisé que si BEL SA est amené à recueillir des données à caractère personnel (les « Données Personnelles ») telles que définies par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés applicables sur le territoire français (la « Loi Informatique et Liberté »), il s'engage à :

- Assurer la protection des Données Personnelles et du (des) traitement(s) y afférent(s) conformément à la réglementation applicable en la matière;
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés;
- Plus généralement, mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et d'organisation appropriées pour protéger les Données Personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion et/ou l'accès non autorisés notamment lorsque le traitement comporte des transmissions de données via un réseau, ainsi que contre toute forme de traitement illicite. Ces mesures doivent assurer, compte tenu de l'état de l'art et des coûts liés à leur mise en œuvre, un niveau de sécurité approprié au regard des risques présentés par les traitements et la nature des données à protéger.

Pour exercer ses droits, le Client doit adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

BEL SA

2 allée de Longchamp 92 150 Suresnes

Annexe 3 Liste des utilisateurs du portail

3.1 Utilisateurs

<u>Utilisateur 1</u>		
Nom :		
Prénom	:	
Fonction		
Email :		
Type d'a	ccès : Consultation uniquement Consultation + sollicitation des paiement anticipé *	
<u>Utilisateur 2</u>		
Nom :		
Prénom	:	
Fonction		
Email :		
Type d'a	ccès : Consultation uniquement Consultation + sollicitation des paiement anticipé *	
Utilisateur 3		
Nom :		
Prénom	:	
Fonction	:	
Email :		
Type d'a	ccès : Consultation uniquement Consultation + sollicitation des paiement anticipé *	

^{*} Au moins l'un des utilisateurs doit avoir un accès à la sollicitation des paiements anticipés

Annexe 4

Avenant : changement de mode de paiement anticipé
(à ne remplir qu'en cas de <u>changement de mode de gestion</u> qui entrainera la tarification de l'escompte en fonction du nouveau mode choisi cf page 5)



La société FOURNISSEUR
Raison sociale, au capital de euros dont le
siège social est à
numéro, Représentée par M
dûment habilité(e) aux fins des présentes
Ci-après dénommée, le "Fournisseur"
La société BEL SA
Société par actions au capital de 10 308 502,50 Euros - R.C.S. : 542 088 067, 2 allée de Longchamp 92 150 Suresnes, représentée par M. ROUSSEAU, dûment habilité aux fins des présentes ;
Agissant pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales bénéficiant d'un contra d'approvisionnement ou de prestations de services, tel que décrit dans le Contrat,
Ci-après dénommée "BEL SA"
Il est préalablement rappelé que :
• Le Fournisseur et BEL SA ont signé en date du
 »). Le Fournisseur souhaitant modifier le mode de paiement anticipé initialement choisi, les Parties se sont par conséquent rapprochées pour conclure le présent avenant (ci-après « l'Avenant »).
CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.
ARTICLE 1 MODE DE PAIEMENT
Le Fournisseur souhaite modifier le mode de paiement anticipé. Le Fournisseur choisit le service :
□ « A la Carte » tel que décrit en Annexe 1.1 du Contrat, paragraphe 1.2
Ou
□ « Systématique » tel que décrit en Annexe 1.1 du Contrat, paragraphe 1.3
ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR
L'Avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature, et le restera pendant toute la durée du Contrat.

ARTICLE 3 - CLAUSES GENERALES

Les dispositions du Contrat non expressément modifiées par l'Avenant sont inchangées et demeurent applicables.

Fait à, en deux	cexemplaires originaux,
Le,	
Nom : ROUSSEAU	Nom :
Prénom : BENOIT	Prénom
Agissant en qualité de :	Agissant en qualité de :
TRESORIER	
Pour le Compte de	Pour le Compte de

BEL SA, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, SOCIETE DE LA FROMAGERIE BOURSIN, FROMAGERIES BEL PORTUGAL S.A., GRUPO FROMAGERIES BEL ESPANA, S.L.U., SYRAREN BEL SLOVENSKO A.S.